



Mon Gustave
le comparateur #malin



Assurance Habitation

IPID

Insurance Product Information Document

Comparez les offres

www.mongustave.fr

Assurance multirisques habitation

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Great Lakes Insurance SE – Assurance Habitation – Numéro d'agrément :

Opteven Assurances – Assistance – Numéro d'agrément : 4021184

Distributeur : Luko Cover SAS immatriculée en France au Registre ORIAS numéro 18002431

Police : **ESPRIT EN PAIX**

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle (Conditions Générales, conditions particulières) que vous devez impérativement lire et maîtriser.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'Assurance multirisques habitation est destinée à protéger les maisons à usage d'habitation contre les dommages aux biens ainsi que les frais et pertes subies. Elle couvre également la responsabilité civile de la vie privée des occupants du logis ou du propriétaire des locaux y compris en défense et recours. Elle se compose d'un package de base avec les garanties obligatoires et d'options laissées au choix du souscripteur.



Qu'est-ce qui est assuré ?

LES GARANTIES DE BASE :

Responsabilité civile et défense-recours

- ✓ Responsabilité civile dans la limite de 7 000 000€ pour les dommages corporels et 900 000€ pour les dommages matériels
- ✓ Défense des intérêts de l'assuré suite à accident (dit aussi Défense pénale et recours suite à accident)

Dommages à l'habitation et son contenu des suites de :

- ✓ Incendie, Tempête, Grêle, Neige
- ✓ Dégâts des eaux
- ✓ Catastrophes Naturelles & Catastrophes Technologiques
- ✓ Attentats et actes de terrorisme
- ✓ Le Bris de glace
- ✓ Le Vol et le vandalisme
- ✓ Dommages électriques
- ✓ Frais et pertes

Assistance

- ✓ Hébergement d'urgence dans la limite de 800 € TTC*
- ✓ Retour d'urgence au domicile
- ✓ Gardiennage du domicile sinistré
- ✓ Déménagement par un professionnel
- ✓ Prise en charge d'effets vestimentaires et de toilette de première nécessité dans la limite de 920 € TTC *
- ✓ Nettoyage du domicile sinistré dans la limite de 400 € TTC*
- ✓ Avance des premiers frais dans la limite de 3 100 € TTC*

* pour l'ensemble des bénéficiaires.

LES GARANTIES OPTIONNELLES :

Les responsabilités et dommages aux personnes

La responsabilité civile du locataire
La responsabilité de l'assistante maternelle
L'assurance scolaire

Dommages à l'habitation et à son contenu

Les objets de valeur
Remplacement du mobilier en valeur à neuf
Les dépendances
Les installations extérieures
Les piscines, spa et jacuzzi
Les panneaux solaires

Assistance : option FAMILLE

Acheminement de vos enfants de moins de 15 ans
Garde des animaux de compagnie (chiens et chats, à l'exclusion de tous autres animaux)



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ La responsabilité civile que vous encourez des suites d'un accident commis alors que vous étiez au volant de votre véhicule (sauf pour les nouveaux moyens de transport dans le cas où vous avez souscrit la garantie correspondante)
- ✗ Les dommages couverts par l'assurance construction obligatoire
- ✗ Les locaux professionnels (sauf en cas de travail à domicile/télétravail)



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! Les dommages causés intentionnellement par l'assuré
- ! Les dommages et pertes pécuniaires pouvant résulter de la sous-location, même occasionnelle
- ! Les dommages causés par l'amiante, fibre d'amiante ou tout matériau comportant de l'amiante
- ! Les conséquences de l'engagement de la responsabilité contractuelle de l'assuré : engagement volontaire de la part de l'assuré.
- ! Les amendes et frais qui s'y rapportent
- ! Les dépenses effectuées pour prévenir un dommage

EXCLUSIONS SPECIFIQUES :

Dommages aux biens

- ! Dommages résultant de vols ou d'actes de vandalisme provoqués ou facilités par vos locataires, sous-locataires, colocataires, les occupants ou par toute personne en possession des clés
- ! Dommages résultant d'un défaut d'entretien ou de réparation caractérisé vous incombant

Responsabilité civile et défense-recours

- ! Dommages résultant de la pratique du sport exercé dans le cadre d'un club ou d'un groupement sportif
- ! Dommages résultant d'activités ne relevant pas de la vie privée
- ! Dommages autres que ceux causés par l'incendie, l'explosion ou le dégât des eaux subis par des biens immobiliers dont l'assuré est locataire ou occupant
- ! Conséquences de tout dommage corporel ou matériel ayant frappé l'une des personnes assurées au titre de ce contrat

La Protection Juridique

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat. Pour les plafonds non mentionnés vous pouvez vous reporter au tableau des garanties contenu dans les Conditions Générales.



Où suis-je couvert(e) ?

Pour la garantie dommage aux biens :

- ✓ En France métropolitaine,
- ✓ Dans le monde entier lors de voyages et courts séjours privés n'excédant pas 60 jours par an.

Pour la garantie responsabilité civile

- ✓ En France métropolitaine et dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer et en Union Européenne y compris la Suisse,
- ✓ Dans le monde entier lors de voyages et courts séjours privés n'excédant pas 60 jours par an.

Pour la garantie défense pénale et recours

- ✓ En France y compris Monaco et dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer,
- ✓ En Union Européenne, Principauté d'Andorre, République de San Marin, Liechtenstein et Suisse, pour les litiges survenus à l'occasion d'un séjour de moins de 3 mois.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie :

A la souscription du contrat

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur notamment dans le formulaire de déclaration du risque lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge,
- Fournir tous les documents justificatifs demandés par l'assureur,
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

En cours de contrat

- Déclarer toute circonstance nouvelle ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge soit d'en créer de nouveaux.
- Faire réaliser les travaux nécessaires à la mise en sécurité du bien,
- Mettre en œuvre les moyens de protection et de prévention imposés par la loi ou le contrat d'assurance.

En cas de sinistre

- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre,
- Informer des garanties éventuelles souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre,
- En cas de Vol, déposer plainte dans les 48 heures auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance selon le fractionnement choisi, à la date indiquée dans le contrat, auprès de l'assureur ou de son représentant dans les dix jours à compter de l'échéance.

Les paiements sont effectués les deux premiers mois par carte bancaire puis par prélèvement automatique.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet à la date indiquée aux Conditions Particulières.

Il est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixés au contrat.

Les garanties de responsabilité civile prennent fin à l'expiration du délai subséquent prévu par le Code des assurances (se référer chapitre IX des Conditions générales relatif à l'étendue des garanties « responsabilité civile » dans le temps).



Comment puis-je résilier le contrat ?

Par dérogation au cadre légal, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment depuis votre espace client. Un email vous sera envoyé, vous aurez ensuite 48 (quarante-huit) heures à compter de la réception de l'email pour valider votre résiliation en cliquant sur le lien qu'il contient. Votre couverture se terminera à la fin de la période déjà payée.